

# CERET ENSEMBLE

Elus au conseil municipal :

Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean PARAYRE, Michèle TORRENT

*site : ceret-ensemble.fr*

*contact : ceretensemble@gmail.com*

## ***Compte-rendu du conseil municipal du 15/02/2023***

### ***A retenir :***

- ***Compte-rendu des délégations du Maire*** : un contrat a été signé avec M.BOUIX pour la location, pour une durée de 3 ans, d'un terrain à Santa Margarita afin d'en faire une aire de stationnement. Le loyer est égal à 25% des recettes de redevance de stationnement constatées annuellement sur l(es) horodateur(s), sans pouvoir être inférieur à 1000€.

Nous avons regretté qu'il faille payer une redevance de stationnement pour son véhicule alors que l'accès libre nous semblait préférable d'autant que le parc du château, loué 70 000 euros par an (dépense contestée quant à son montant par la liste CERET ENSEMBLE), est vraiment peu utilisé et peu fréquenté par les Cérétans.

- ***Rétrocession par l'EPF Occitanie des parcelles du secteur de la gare et cession à un opérateur privé la société NUMAA à Perpignan pour la réalisation d'un programme de logements*** dont 25% de logements sociaux.

Nous avons à nouveau déploré l'abandon du programme intergénérationnel élaboré par la précédente municipalité au motif fallacieux que le lieu était insalubre pour la construction d'un EHPAD et de logements. D'autre part, pourquoi passer par une société privée d'aménagement alors que, dans le projet initial, c'est la société d'aménagement du Département des Pyrénées-Orientales qui avait été

retenue ? par ailleurs, aucune indication n'est donnée sur cette société et aucun programme précis n'est présenté sur le projet.

*Compte tenu de tous ces éléments, la liste CERET ENSEMBLE a voté contre cette proposition et sera vigilante sur le suivi de cette opération qui traîne en longueur, comme nombre de projets de l'actuelle Municipalité.*

- ***Evolution du périmètre de l'abonnement résident sur le parking des Tin's :***

Les habitants de 9 rues supplémentaires du centre-ville peuvent en bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Pour le stationnement payant dudit parking, les 2 heures de gratuité quotidiennes sont pérennisées

*La liste CERET ENSEMBLE a voté ces propositions.*

- ***Tarifs de location des salles municipales :***

les tarifs sont actualisés.

*La liste CERET ENSEMBLE a voté ces propositions.*

- ***Instauration de la majoration résidences secondaires pour la taxe d'habitation***, pour 7% supplémentaires du taux, ce qui se traduirait par une majoration de 50% de la taxe. Ce point a été retiré de l'ordre du jour, à l'initiative du Maire, car les textes instituant le dispositif ne sont pas parus. *La liste CERET ENSEMBLE a fait part de son désaccord sur cette proposition car elle estime qu'il serait anormal de majorer à un tel niveau la taxe d'habitation des résidences secondaires ; c'est très pénalisant pour les personnes qui n'habitent que ponctuellement Céret et qui, pour un grand nombre, sont soit des « expatriés pour raisons professionnelles » qui possèdent des logements de famille reçus souvent en héritage, soit sont des personnes ayant acquis un logement dans la perspective d'une future retraite à Céret.*

*Dossier à revoir ultérieurement. A noter que, curieusement, dans son*

*compte-rendu, le journal l'Indépendant ne mentionne pas ce point et la discussion qui s'est engagée !*

- ***Modification du tableau des effectifs :***

Lors d'un précédent conseil municipal, la liste CERET ENSEMBLE avait fait remarquer que le tableau des effectifs présenté ne correspondait pas à la réalité entre les postes ouverts et les effectifs réels. Il a été tenu compte de notre remarque et 42 postes ont été supprimés !

Dès lors, 108 postes sont ouverts au tableau des effectifs et 90 sont pourvus, la différence permettant de répondre à d'éventuels recrutements et changements de grades.

Bien évidemment, *la liste CERET ENSEMBLE a voté cette proposition.*

- ***Projet de création de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et projet de programme d'actions :*** dossier présenté et commenté.

*La liste CERET ENSEMBLE a voté cette proposition initiée par la précédente municipalité ; surprise de taille : le Conseiller Municipal de la liste COSTE, en charge des questions agricoles, a voté contre... comprenez qui pourra !*

- ***Question posée par la liste CERET ENSEMBLE :***

***« A la suite d'un courrier transmis à notre adresse mél par des cérétans qui habitent aux alentours du parc et de l'aire de jeux Michel TORRENT et qui sont exaspérés par les nuisances qu'ils subissent quotidiennement de jour mais surtout de nuit : bruits, musique intempestive, cris, déchets dans le parc et les jardins des riverains, alcoolisations, consommation et trafic de drogue, créant un fort climat d'insécurité, nous vous demandons ce que vous comptez faire pour remédier à cette situation afin que ce parc puisse être utilisé par les enfants cérétans et que les riverains puissent retrouver la tranquillité.***

Suggestions de la liste CERET ENSEMBLE : outre une présence forte de la police municipale, il pourrait être envisagé de clôturer ce parc et de le fermer la nuit. »

Pour M. Denis Dunyach, Adjoint à la sécurité, la Police Municipale passe régulièrement ; d'après lui, peu de plaintes sont remontées au niveau de la Mairie et des services en charge de l'ordre public, ce qui laisse rêveur quand on connaît la situation, les nuisances se produisant le jour avec la cohorte de collégiens qui « squattent » l'aire de jeu et les jeux eux-même, empêchant les enfants d'y accéder en sécurité, mais surtout la nuit = alcoolisations, drogues, cris, musiques...

Pour le Maire, pas vraiment concerné par les doléances des riverains, il s'agit d'incivilités mineures ; il écarte notre proposition de clôturer le parc afin de pouvoir le fermer la nuit et envisage l'éclairage du parc ainsi que la mise en place de dispositifs de vidéo-surveillance. S'agissant de la pétition qu'il a reçue (signée de 18 riverains), il va la transmettre à la Gendarmerie pour suites à donner.

***Une telle réponse n'est pas satisfaisante = cela s'apparente à « botter en touche » en termes sportifs ! En effet, les riverains du parc n'ont de cesse d'alerter en vain la Gendarmerie (depuis 2022, nombreux appels téléphoniques, mains courantes déposées).***

***Les Cérétans apprécieront la position de la Municipalité, notamment les riverains du parc...***

Patrick PUIGMAL  
**Groupe CERET ENSEMBLE**